

## Extrait du règlement

### TARIFS EN VIGUEUR :

Salle polyvalente avec cloison :

- St Paulais : 170,00 € (caution : 500,00 €)

Salle polyvalente sans cloison : louée uniquement juillet et août :

- St Paulais : 200,00 € (caution : 500,00 €)

Une attestation d'assurance de responsabilité civile est obligatoire : la délivrance des clés ne se fera pas sans celle-ci.

- Le nombre de personnes admises dans la salle des fêtes est impérativement limité à 150 pour des raisons de sécurité. En cas de dépassement, l'utilisateur contrevenant engagerait seul sa responsabilité.
- L'utilisation de la salle des fêtes en soirée est limitée à **1 heure du matin.**
- **L'utilisation des barbecues et des bouteilles de gaz, sont strictement interdits** à l'intérieur et aux abords de la salle des fêtes.
- Le nettoyage doit impérativement être terminé avant l'utilisation suivante ; **le lendemain matin 11 H 00.**
- **Les chaises et les tables doivent être nettoyées et rangées.**  
Le matériel pour le nettoyage de la salle ne sera pas fourni.
- La Mairie dégage toute responsabilité sur les vols pouvant survenir lors d'une location.
- **Les abords de la salle doivent être rendus propres.**
- **Le verre ne doit pas être jeté dans les containers à ordures ménagères ; IL DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT JETE DANS LES COLONNES PREVUES A CET EFFET (derrière la Cave Coopérative).**
- **DECHETS RESIDUELS : BAC GRIS.**
- **Attention : si le tri sélectif n'est pas respecté, la caution ne sera pas restituée.**

Fait en deux exemplaires, à St-Paul-et-Valmalle, le

Pour la Municipalité,

Le demandeur,